



Amicale Laïque de Crosne

L'Amicale Laïque vous souhaite la bienvenue. Cette association, fondée sur le bénévolat et le volontariat, est la vôtre. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Règles de fonctionnement de la section Volley-ball de l'Amicale Laïque de Crosne

Afin que chacun puisse s'épanouir dans cette activité, voici quelques règles élémentaires et de bon sens que nous vous demandons de bien vouloir respecter :

- **Respecter le règlement du gymnase (lieu public)**
- **Utiliser des chaussures de sport en salle propres**
- **Avoir des vêtements adaptés**
- **Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la salle**
- **Aider au montage et démontage des terrains (poteaux, filets)**
- **Ranger les ballons prêtés**
- **Avoir une attitude sportive et fairplay sur les terrains et en dehors**
- **Respecter l'adversaire et les autres adhérents en toutes circonstances**
- **Se mettre au service du collectif autant que de besoin**
- **Être prêt à jouer avec tout le monde**
- **Ne jamais oublier que l'encadrement est bénévole**

Rappel des engagements de l'adhérent :

- **Fournir un certificat médical autorisant la pratique du volley-ball dans les plus brefs délais (15 jours maximum, au-delà l'adhérent(e) ne sera plus autorisé(e) à jouer)**
- **Décharger l'association de toute responsabilité en cas d'accident corporel, avant fourniture du certificat médical et/ou en séance d'essai**
- **Accepter les règles de fonctionnement qui ont été remises**
- **Autoriser la diffusion de son image prise dans le cadre de l'activité, sur le site de l'association et des communes du Val d'Yerres, les réseaux sociaux ou dans la presse locale**
- **Avoir conscience que le volley-ball est un sport qui nécessite un échauffement musculaire et articulaire et le pratiquer en toute connaissance de cause**

Rappel des engagements du responsable légal de l'adhérent :

- **Accepter les précédentes dispositions pour son enfant**
- **Autoriser son fils/sa fille à pratiquer l'activité Volley-ball à l'Amicale Laïque de Crosne**
- **Autoriser les responsables de l'association ou de l'activité à faire intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident sur la personne de son enfant**
- **Avoir conscience que l'activité volley-ball est une section loisir et n'est pas encadrée comme un entraînement**

Le lundi soir de 20H30 à 22H30 au gymnase Finet (Collège Bellevue) , à Yerres , limite Crosne.

Adhésion ALC annuelle : 10,00€ – Cotisation annuelle : 60,00€ (soit 70,00 € / personne)

Intervenant : Stephane SKORABADENKOFF (steskora@msn.com – 06 26 79 55 42)

